

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 21 janvier 2003 à 20 h 10, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Madame Johanne Harvey
Monsieur Claude Béland	Monsieur Réal Julien
Madame Carole Boisclair	Monsieur Réjean Langlois
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Steve Martin
Monsieur Denis Boulianne	Madame Nicole Périgny
Monsieur Mario Champagne	Monsieur Maurice Poudrier
Madame France Désaulniers	Monsieur Grégoire Rompré
Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Yves Tousignant

AINSI QUE mesdames Sylvie Huot et Brunelle Lafrenière, commissaires représentantes du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Pierre Chénard, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles

Dans l'assistance, la présence est constatée de sept personnes.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance, d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires ainsi que d'une modification à un procès-verbal.

Président

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 224 0103 : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0103-03 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

4.7 Programme de mobilisation des collectivités et bourse en développement durable.

5.1 Félicitations.

9.2 Formation des membres des conseils d'établissement.

QUE soit ajouté la mention d'un document à l'article 4.3
« Utilisation du budget disponible ».

Adopté unanimement

Adoption du
procès-verbal et
modification d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 225 0103 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 10 décembre 2002 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0103-04, soit adopté tel que rédigé;

QUE, par ailleurs, soit apporté une modification au procès-verbal du 12 novembre 2002 à savoir :

- à la page 97, remplacer le paragraphe mentionnant : « Un autre citoyen, monsieur Mario Proulx prend alors la parole pour indiquer que c'est dans le procès-verbal de juin 2002 qu'on peut obtenir réponse. » par les suivants :

« Un autre citoyen, monsieur Mario Proulx, prend alors la parole pour demander que la réponse soit indiquée au procès-verbal.

Le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue souligne que c'est dans le procès-verbal de juin 2002 qu'on peut obtenir réponse. »

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur Richard Gariépy prend la parole et réfère au dossier du transfert des élèves de l'école Saint-Jean-Bosco vers l'école Laflèche à Grand-Mère à compter de l'année scolaire 2003-2004. Monsieur Gariépy déplore l'absence des commissaires à la rencontre tenue à l'école Saint-Jean-Bosco lundi dernier. Monsieur Gariépy mentionne que les parents ont des arguments allant à l'encontre de la position de la commission scolaire qui base sa décision sur les services offerts aux élèves.

Président

Monsieur Gariépy soutient également que la commission scolaire n'a pas suivi le même processus dans ce dossier que pour les autres secteurs de son territoire. Monsieur Gariépy allègue que les parents n'ont jamais été consulté et demande que la commission scolaire rencontre les parents. Monsieur le président Jean-Yves Laforest mentionne que la décision a déjà été prise dans ce dossier sur la base des services offerts aux élèves et que cette décision est intervenue après un processus de consultation auquel a participé le conseil d'établissement composé notamment de parents. Monsieur Laforest rappelle donc que pour le conseil des commissaires ce dossier est clos.

Les membres du conseil des commissaires considèrent après cela les sujets relatifs à la direction générale.

Monsieur Jean-Pierre Hogue soumet alors, pour adoption, un projet de politique relative au perfectionnement des gestionnaires. Après avoir reçu des explications du directeur général sur cette politique, il est procédé à son adoption.

Politique relative
au perfectionnement
des administrateurs
et du personnel cadre
des écoles et des
centres

RÉSOLUTION 226 0103 :

CONSIDÉRANT que la direction générale a élaboré un projet de politique sur le perfectionnement des administrateurs et du personnel de cadre des écoles et des centres;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été effectuées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit adoptée la politique relative au perfectionnement des administrateurs et du personnel de cadre des écoles et des centres, décrite au document 0103-05.

Adopté unanimement

Poursuivant, les commissaires reconnaissent ensuite un statut d'emploi régulier à des membres du personnel cadre.

Statut d'emploi
régulier à madame
Monique Guay et
monsieur Jean-
Pierre Courteau

RÉSOLUTION 227 0103 :

CONSIDÉRANT que les administrateurs sont soumis, en application de la politique de gestion, à une période de probation d'une année consécutivement à leur engagement;

CONSIDÉRANT, au terme de cette période de probation, que le directeur des Services des ressources matérielles monsieur Jean-Guy Trépanier a soumis un rapport d'évaluation favorable pour madame Monique Guay, agente d'administration et pour monsieur Jean-Pierre Courteau, contremaître d'entretien général;

Président

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier au poste d'agente d'administration à madame Monique Guay et au poste de contremaître d'entretien général à monsieur Jean-Pierre Courteau.

Adopté unanimement

Sur un autre dossier, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue soumet une recommandation quant à l'utilisation du budget disponible. Au terme d'échanges sur ce sujet, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Utilisation du budget disponible

RÉSOLUTION 228 0103 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit acceptée l'utilisation du budget disponible tel que décrit au document 0103-06.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires adoptent après cela une résolution afin de désigner monsieur Réal Julien à la Table Main-d'œuvre Commerce du Centre-de-la-Mauricie.

Table Main-d'œuvre Commerce du Centre-de-la-Mauricie – Représentant Réal Julien

RÉSOLUTION 229 0103 : CONSIDÉRANT l'existence d'une Table Main-d'œuvre Commerce du Centre-de-la-Mauricie ayant pour mandat de permettre une meilleure prise en charge par le milieu du développement des facteurs de compétitivité des entreprises et de la main-d'œuvre du secteur commercial;

CONSIDÉRANT que cette table est composée de représentants de divers organismes dont un représentant de la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire souhaite ajouter un représentant à cette table;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que demande soit faite à la Table Main-d'œuvre Commerce du Centre-de-la-Mauricie pour que siège un représentant supplémentaire de la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE, dans l'éventualité de l'acceptation de cette demande, monsieur le commissaire Réal Julien soit désigné pour agir à titre de représentant de la commission scolaire à la Table Main-d'œuvre Commerce du Centre-de-la-Mauricie.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les membres du conseil des commissaires procèdent à la désignation d'un président d'élection.

Président

Nomination d'un président d'élection pour les élections scolaires du 16 novembre 2003 – monsieur Robert de la Chevrotière

RÉSOLUTION 230 0103 :

président d'élection;

16 novembre 2003;

CONSIDÉRANT, en vertu de la Loi sur les élections scolaires, que le directeur général est d'office le

CONSIDÉRANT qu'une élection générale aura lieu le

CONSIDÉRANT, eu égard aux nouvelles dispositions de la Loi sur les élections scolaires et à la dimension du territoire de la Commission scolaire de l'Énergie, que la tâche du président d'élection requiert une disponibilité d'environ 480 heures de la mi-septembre à la mi-novembre;

CONSIDÉRANT, de ce fait, qu'il y a lieu que le conseil des commissaires nomme une personne autre que le directeur général pour agir à titre de président d'élection;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que monsieur Robert de la Chevrotière soit nommé président d'élection pour l'élection générale du 16 novembre 2003.

Adopté unanimement

Par la suite, des résolutions de condoléances sont adoptées.

Condoléances

RÉSOLUTION 231 0103 :

Pall, sont décédés accidentellement;

CONSIDÉRANT que deux élèves de l'école Sainte-Marie de Saint-Boniface, Vixy et Alexandre Harvey-

Madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que des condoléances soient adressées à la famille.

Adopté unanimement

Condoléances

RÉSOLUTION 232 0103 :

CONSIDÉRANT que monsieur Sigmen fut impliqué activement dans sa communauté, notamment dans le secteur de l'Éducation, ayant agi à titre de secrétaire-trésorier de la commission scolaire d'Almaville-Paroisse puis à titre de commissaire pendant de nombreuses années aux Commissions scolaires de Shawinigan-Sud, Val-Mauricie et de la régionale de la Mauricie, ayant également été président de cette dernière commission scolaire;

CONSIDÉRANT que monsieur Bruno Sigmen est récemment décédé;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que des condoléances soient adressées à la famille de monsieur Bruno Sigmen.

Adopté unanimement

Condoléances

RÉSOLUTION 233 0103 : CONSIDÉRANT que monsieur Jacques Martin, beau-père de monsieur Yvon Bellemare, directeur de l'école institutionnelle de la Jeune-Relève – Saint-Jacques, est récemment décédé;

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que des condoléances soient adressées à monsieur Bellemare et à sa famille.

Adopté unanimement

Les commissaires adoptent ensuite des résolutions de félicitations.

Félicitations

RÉSOLUTION 234 0103 : CONSIDÉRANT que l'école secondaire du Rocher de Grand-Mère a élaboré un projet intitulé « Prévention des comportements agressifs et de l'intimidation chez les adolescents de 1^{re} secondaire de l'école secondaire du Rocher » présenté dans le cadre du Programme de mobilisation des collectivités;

CONSIDÉRANT que ce projet implique divers partenaires tels que C.L.S.C. du Centre-de-la-Mauricie, Point Jeunesse, L'Accord Mauricie, Centres Jeunesse, Services de police de la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT, par suite de la demande, que ce projet a été retenu dans le cadre du Programme de mobilisation des collectivités et qu'une subvention de l'ordre de 50 000 \$ a été versée à l'école secondaire du Rocher pour un projet au montant de 104 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que des félicitations soient adressées aux personnes impliquées dans l'élaboration de ce projet et particulièrement à:

- ✓ madame Jocelyne Spain, directrice adjointe;
- ✓ madame Lisette De Serre, psychologue;
- ✓ monsieur Jacques Matteau, agent de relations humaines;
- ✓ madame Lucie Villemure, parent bénévole.

Adopté unanimement

Président

Félicitations

RÉSOLUTION 235 0103 : CONSIDÉRANT que madame Marie-Hélène Lavergne, enseignante à l'école secondaire Val-Mauricie, a élaboré un projet intitulé « Une caravane forestière » ayant pour objectif notamment de permettre aux élèves de mieux comprendre la forêt mauricienne;

 CONSIDÉRANT que ce projet est une réalisation des élèves de la concentration en environnement de l'école secondaire Val-Mauricie;

 CONSIDÉRANT que madame Lavergne a obtenu une bourse en développement durable au montant de 2 000 \$ du Fonds d'action québécois pour le développement durable permettant la réalisation de ce projet;

 EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que des félicitations soient adressées à madame Marie-Hélène Lavergne pour l'élaboration de ce projet et l'obtention de cette bourse en développement durable.

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 236 0103 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de l'école Antoine-Hallé de Grand-Mère se sont récemment illustrés lorsque leur équipe fut gagnante du secteur Éducation et de la grande finale du Défi à l'entreprise 2002;

 Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que des félicitations soient adressées aux membres de cette équipe pour le succès remporté à savoir :

- ✓ Manon Arcand;
- ✓ Julie Champagne;
- ✓ Stéphane Courchesne;
- ✓ Claudia Giguère;
- ✓ Robert Lépine;
- ✓ Dominic Veillette.

Adopté unanimement

En référence aux sujets relatifs aux commissaires, monsieur Yves Tousignant signale une alerte-incendie récemment survenue dans une école à La Tuque. Monsieur Tousignant demande alors si les écoles sont reliées au système d'alarme des services aux incendies des villes. Sur ce, monsieur Jean-Guy Trépanier mentionne que l'approche de la commission scolaire est que les écoles soient effectivement reliées au système d'alarme des services aux incendies dans tous les cas où cela est possible. En ce qui a trait à l'école où l'alerte a eu lieu, des mesures ont déjà été prises pour que cette dernière soit reliée au système d'alarme. Monsieur Trépanier en profite pour signaler que les Services des ressources matérielles procèdent actuellement à l'étude de l'implantation d'un logiciel qui permettrait une réponse plus rapide par des intervenants situés à proximité du bâtiment.

Président

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux jeunes, madame Maryse Demers, présente des recommandations concernant les critères d'inscription 2003-2004, les services éducatifs dispensés 2003-2004 et une demande de dérogation à la liste des matières. Après avoir reçu les informations requises sur chacun de ces dossiers, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Document relatif
aux critères
d'inscription pour
2003-2004

RÉSOLUTION 237 0103 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que le document portant sur « Les critères d'inscription » pour l'année 2003-2004 soit adopté tel décrit au document 0103-07.

Adopté unanimement

Document relatif
aux services
éducatifs dispensés
dans les écoles –
2003-2004

RÉSOLUTION 238 0103 : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que le document portant sur « Les services éducatifs dispensés dans les écoles de la Commission scolaire de l'Énergie » pour l'année 2003-2004 soit adopté tel que décrit au document 0103-08.

Adopté unanimement

Document relatif à
une demande de
dérogation à la
liste des matières
pour 2003-2004

RÉSOLUTION 239 0103 : CONSIDÉRANT qu'à compter de 2003-2004, de nouvelles dispositions du régime pédagogique s'appliqueront progressivement, notamment en ce qui a trait à la grille-matières;

CONSIDÉRANT que des changements majeurs à la grille-matières du 1^{er} cycle du secondaire seront apportés avec l'application de la Réforme du curriculum en 2004;

CONSIDÉRANT que certaines écoles secondaires désirent dès maintenant apporter des modifications à la liste des matières (retrait de l'économie familiale en 2^e secondaire) en vue de s'harmoniser avec la nouvelle grille-matières prévue en 2004 (bonification d'unités en français et en histoire et citoyenneté);

CONSIDÉRANT que l'autorisation du ministre est requise pour une dérogation à la liste des matières et que des demandes de dérogation pour certaines écoles ont été acheminées au ministère en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie demande, dans le cadre de l'article 222 de la Loi sur l'instruction publique, au ministre de l'Éducation une autorisation de dérogations pour les écoles secondaires Champagnat, des Chutes, Paul-Le Jeune, Sacré-Cœur et Val-Mauricie.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Consécutivement et eu égard aux sujets relatifs aux Services complémentaires, monsieur Pierre Larose présente une recommandation portant sur le rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle 2004-2005. Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Démarches pour l'obtention du rendez-vous panquébécois de secondaire en spectacle en 2004 et en 2005

RÉSOLUTION 240 0103 :

CONSIDÉRANT l'importance du vécu et du développement culturel dans ses écoles secondaires;

CONSIDÉRANT que la réalisation du Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle constitue une occasion privilégiée de mobiliser les intervenants de tous les milieux et la population pour poursuivre et améliorer la concertation existante entre les intervenants et développer de nouvelles ententes;

CONSIDÉRANT la capacité de la Mauricie à accueillir et à réaliser cet événement d'envergure provinciale;

CONSIDÉRANT l'impact positif sur le développement culturel, social, économique et touristique qu'apporte un tel événement;

CONSIDÉRANT la mission et les objectifs dont s'est doté le comité provisoire de partenariat de la Mauricie;

CONSIDÉRANT la volonté affirmée de la commission scolaire d'obtenir le Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle en 2004 et en 2005 en concertation avec ses partenaires scolaires, municipaux et de loisir;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie :

- appuie la démarche du comité provisoire quant à sa proposition de partenariat pour l'obtention du Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle en 2004 et en 2005;
- s'engage à ne pas organiser d'événements majeurs aux dates du Rendez-vous;
- s'engage à s'impliquer dans la promotion du Rendez-vous panquébécois auprès de la population de son territoire avec l'aide du futur comité organisateur;
- autorise le directeur des Services complémentaires à désigner deux (2) personnes pour siéger au comité organisateur;
- autorise le président à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, la proposition de partenariat.

Adopté unanimement

Poursuivant, monsieur Pierre Larose fournit une information aux commissaires concernant le cadre de référence défini par le MEQ relatif aux services complémentaires et intitulé « Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite ».

Président

Secrétaire

En référence aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux adultes, monsieur Daniel Bussière soumet ensuite à l'acceptation du conseil des commissaires le Guide d'admission en formation professionnelle 2003-2004, région 04. Une telle résolution est alors adoptée.

Document relatif au « Guide d'admission en formation professionnelle – 2003-2004, région 04 »

RÉSOLUTION 241 0103 : CONSIDÉRANT que les Services de l'enseignement aux adultes ont déposé le document « Guide d'admission en formation professionnelle » pour l'année scolaire 2003-2004;

CONSIDÉRANT que toutes les consultations ont été faites auprès des parties concernées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit adopté le document « Guide d'admission en formation professionnelle – 2003-2004, région 04 » décrit au document 0103-09.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, soit à 21 h 30, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la séance

RÉSOLUTION 242 0103 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 21 h 50, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 243 0103 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit ouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

En étant aux sujets relatifs au Secrétariat général, Me Serge Carpentier présente une étude comparative des dispositions du projet de Loi 124 sanctionné le 18 décembre 2002. Au terme de cette présentation, il est procédé au dépôt du document.

Document relatif à une étude comparative du projet de Loi 124

RÉSOLUTION 244 0103 : Monsieur le commissaire Réjean Langlois PROPOSE que soit déposé le document 0103-10 relatif à une étude comparative du projet de Loi 124.

Adopté unanimement

Président

Le secrétaire général informe après cela les membres du conseil des commissaires de la tenue d'une session de formation destinée aux nouveaux membres du conseil d'établissement. Cette formation aura lieu le 27 janvier prochain à 19 h 00 à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan et le 29 janvier 2003 à 19 h 00 à l'école secondaire Champagnat à La Tuque.

Dans un autre ordre d'idées, les membres du conseil des commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Après avoir reçu les informations requises de monsieur Bertrand Rodrigue, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Démissions pour
fins de retraite

RÉSOLUTION 245 0103 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur démission pour fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, la représentante du comité de parents madame Brunelle Lafrenière PROPOSE que soit acceptée la démission des membres du personnel suivants :

- Gilbert-Lafrenière Gisèle, conseillère pédagogique, formation générale des adultes, laquelle sera effective au 1^{er} juillet 2003;
- Larivière-Savard Ginette, enseignante à l'école Saint-Paul de Shawinigan-Sud, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2002;
- St-Onge-Clément Chantal, secrétaire d'école aux écoles Sainte-Élisabeth et Sacré-Cœur de Saint-Alexis-des-Monts, laquelle est effective au 3 janvier 2003.

Adopté unanimement

Retraite
progressive

RÉSOLUTION 246 0103 : CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie demande de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à cette personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une (1) année, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE d'accepter cette demande de retraite progressive à madame Danièle Hébert, conseillère pédagogique à l'école secondaire Champagnat de La Tuque, dans un plan d'un (1) an entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2002.

Adopté unanimement

Annulation d'un
congé sabbatique à
traitement différé

RÉSOLUTION 247 0103 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 543 0602, qu'un congé sabbatique à traitement différé a été autorisé à monsieur Denis Pelletier, enseignant à l'école secondaire Val-Mauricie;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que monsieur Denis Pelletier désire annuler ce congé sabbatique à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soit annulé le congé sabbatique à traitement différé autorisé à monsieur Denis Pelletier par la résolution 543 0602 en date du 18 juin 2002.

Adopté unanimement

Modification de la
résolution
141 1002

RÉSOLUTION 248 0103 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 141 1002 adoptée le 22 octobre 2002, que le conseil des commissaires a procédé à l'ouverture d'un poste de responsable en service de garde, poste de 25 heures/semaine aux écoles Notre-Dame et Jacques-Cartier de Lac-à-la-Tortue;

CONSIDÉRANT que suite à l'évolution de la clientèle de ce nouveau service de garde, la direction recommande que le poste soit porté à 35 heures/semaine;

CONSIDÉRANT que le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie a accepté les modifications de ce poste;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que la résolution 141 1002 soit modifiée en remplaçant le nombre d'heures de travail du poste de responsable en service de garde de 25 heures/semaine par 35 heures/semaine.

Adopté unanimement

Ouverture de poste

RÉSOLUTION 249 0103 : CONSIDÉRANT qu'il existe des cadres régionaux d'organisation en adaptation scolaire sur le territoire de la Direction régionale Mauricie-Bois-Francis;

CONSIDÉRANT que l'objectif de ces cadres régionaux est de développer, dans chaque commission scolaire, une expertise spécifique en support aux commissions scolaires de la région;

CONSIDÉRANT que la direction des Services complémentaires a favorisé le volet des difficultés d'apprentissage;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation s'engage à financer de façon récurrente les coûts réels encourus pour l'engagement d'une deuxième ressource à temps plein et ses frais inhérents;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE l'ouverture d'un poste de conseiller pédagogique en difficultés d'apprentissage, poste régulier de 35 heures/semaine.

Adopté unanimement

Engagements

RÉSOLUTION 250 0103 :

doit combler plusieurs postes;

CONSIDÉRANT, en raison de l'absence ou du départ de membres du personnel, que la commission scolaire

doit combler plusieurs postes;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé, dans certains cas, à la tenue de comités de sélection et que ceux-ci ont soumis des recommandations quant à l'engagement du personnel;

CONSIDÉRANT également l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de la convention collective :

- Carbonneau Julie, éducatrice en service de garde, poste 16 heures/semaine aux écoles Saint-André et Saint-Georges de Shawinigan-Sud, et ce, vers le 22 janvier 2003;
- Désaulniers Julie, éducatrice en service de garde, poste 16 heures/semaine aux écoles Saint-André et Saint-Georges de Shawinigan-Sud, et ce, vers le 22 janvier 2003;
- Gagné Mario, surveillant d'élèves, poste de 35 heures/semaine à l'école secondaire Champagnat de La Tuque, et ce, vers le 22 janvier 2003;
- Héroux Josette, éducatrice en service de garde, poste de 18,75 heures/semaine à l'école Saint-Paul de Shawinigan-Sud, et ce, vers le 22 janvier 2003;
- Manodham Sonsana, enseignante en administration, commerce et informatique au Carrefour Formation Mauricie de Shawinigan, et ce vers le 22 janvier 2003;
- Normandin Josée, éducatrice en service de garde, poste 16 heures/semaine à l'école Sainte-Marie de Saint-Boniface, et ce, vers le 22 janvier 2003.

Adopté majoritairement

Monsieur le commissaire Yves Tousignant inscrit sa dissidence pour la résolution 250 0103 eu égard au poste d'enseignante en administration, commerce et informatique au Carrefour Formation Mauricie.

Président

Les membres du conseil des commissaires considèrent après cela les sujets relatifs aux Services des ressources matérielles. Monsieur Jean-Guy Trépanier présente alors une recommandation pour remplacer la résolution adoptée concernant l'agrandissement du département de mécanique industrielle au Carrefour Formation Mauricie. Après avoir entendu les explications de monsieur Trépanier, il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Demande
d'agrandissement
et de
réaménagement au
département
« Mécanique
industrielle » du
C.F.M.

RÉSOLUTION 251 0103 : CONSIDÉRANT que le département de mécanique industrielle du Carrefour Formation Mauricie (C.F.M.) dessert actuellement une clientèle de 170 élèves;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation (MEQ) a élaboré, selon un scénario de 66 élèves, un nouveau programme d'enseignement en « Mécanique industrielle » nécessitant une superficie de 1 733 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que les surfaces conformes aux normes sont nettement insuffisantes, ce qui fait en sorte qu'il est très difficile de fournir un environnement sécuritaire;

CONSIDÉRANT que la majorité des surfaces actuelles ne répondent pas aux normes quant aux hauteurs des plafonds et aux systèmes de gicleurs;

CONSIDÉRANT que pour répondre aux besoins et aux recommandations du MEQ, un projet de réaménagement et d'agrandissement s'avère nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Champagne PROPOSE qu'une nouvelle demande soit soumise au ministère de l'Éducation pour l'agrandissement et le réaménagement des locaux du département de « Mécanique industrielle » au Carrefour Formation Mauricie, et ce, suivant les caractéristiques décrites dans le document d'étude d'avant-projet;

QU'aux fins de ce projet, soit demandé au ministère de l'Éducation d'assumer le coût des travaux dont l'estimation actuelle est de 1 863 706 \$;

QUE la présente remplace la résolution numéro 174 1102;

QUE copie de la présente résolution soit également transmise au député du comté de Saint-Maurice Monsieur Claude Pinard.

Adopté unanimement

Les commissaires adoptent ensuite la politique d'achat de biens et services suite à des modifications apportées par les Services des ressources matérielles après les consultations requises.

Président

Secrétaire

Modifications à la
Politique d'achat
de biens et
services

RÉSOLUTION 252 0103 :

d'achat de biens et services ;

CONSIDÉRANT que les Services des ressources matérielles ont élaboré des modifications à la Politique

effectuées ;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit adoptée la Politique d'achat de biens et services décrite au document 0103-11.

Adopté unanimement

En étant ensuite aux sujets relatifs aux Services de l'informatique et du transport scolaire, le directeur général, en l'absence du directeur de ces services, fait des recommandations pour l'acceptation de contrats de transport scolaire et l'adoption de modifications à la Politique de transport scolaire. Des résolutions sont alors adoptées sur ces sujets.

Reconduction d'un
contrat de
transport

RÉSOLUTION 253 0103 :

Shawinigan-Sud, Shawinigan et Grand-Mère en raison de la localisation des points de service;

CONSIDÉRANT que le réseau de transport a dû être modifié à la fin d'août 1999 dans les secteurs

temporairement afin d'examiner la possibilité d'inclure les élèves au réseau du transport;

CONSIDÉRANT qu'un minibus a été ajouté

permet pas d'éliminer le véhicule pour l'année 2002-2003;

CONSIDÉRANT que l'évolution de la clientèle ne

conformément aux articles 15 et 16 du règlement sur le transport des élèves. [Article 15, la commission scolaire peut négocier de gré à gré avec un transporteur avec lequel elle était liée par contrat l'année scolaire précédente.] [Article 16, le contrat prévoit l'ajout d'un seul véhicule et a été préalablement offert aux mêmes conditions à un autre transporteur dont un contrat pour un autobus ou un minibus a été annulé au cours de l'année précédente.];

CONSIDÉRANT que ce véhicule a été ajouté

inc. accepte que soit reconduit le contrat de minibus 130 au coût indexé de 2,54 % (31 076,90 \$) pour l'année scolaire 2002-2003;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Autobus JL Landry

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accepte de reconduire le contrat de minibus 130 liant la commission scolaire et l'entreprise Autobus J.L.Landry inc.;

Président

QUE messieurs Jean-Yves Laforest, président, et Jean-Pierre Hogue, directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie le contrat de transport scolaire pour la période du 28 août 2002 au 30 juin 2003.

Adopté unanimement

Reconduction d'un
contrat de
transport

RÉSOLUTION 254 0103 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie détient une entente de service avec la Commission scolaire du Chemin du Roy pour une élève qui fréquente une école située sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue entre le transporteur Daniel Rancourt et la Commission scolaire de l'Énergie relative au renouvellement de son contrat de transport scolaire pour l'année scolaire 2002-2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer le contrat officiel avec le transporteur Daniel Rancourt;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE d'accepter qu'un contrat de transport scolaire intervienne avec le transporteur Daniel Rancourt pour la période du 28 août 2002 au 30 juin 2003;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Contrat de
transport scolaire –
Suzanne Cyr

RÉSOLUTION 255 0103 : CONSIDÉRANT que la clientèle à desservir à Parent a pour effet de créer un dépassement du nombre de passagers autorisés dans le minibus 560;

CONSIDÉRANT l'article 15 du règlement sur le transport des élèves qui stipule qu'une négociation de gré à gré peut se faire avec toute personne s'il s'agit d'un transport qui doit être effectué au moyen d'un véhicule affecté au transport des élèves;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder ainsi;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE d'accepter qu'un contrat de véhicule affecté au transport des élèves soit accordé à madame Suzanne Cyr pour effectuer 36 kilomètres par jour pour la période du 26 septembre 2002 au 20 juin 2003;

Président

Secrétaire

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Modifications à la Politique du transport scolaire

RÉSOLUTION 256 0103 :

CONSIDÉRANT que la Politique de transport scolaire a fait l'objet d'une révision;

complété;

CONSIDÉRANT que le processus de consultation est

modifications à y apporter;

CONSIDÉRANT qu'il y a consensus sur les

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soit adoptée la Politique de transport scolaire décrite au document 0103-12.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue. Les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Ajout d'un brigadier scolaire – Secteur de Grand-Mère

RÉSOLUTION 257 0103 :

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'école institutionnelle Laflèche – Saint-Jean-Bosco a présenté une demande à la Ville de Shawinigan pour l'ajout d'un brigadier scolaire au coin de la 6^e Avenue dans le secteur Grand-Mère;

CONSIDÉRANT que la Ville de Shawinigan désire que cette demande du conseil d'établissement soit référée préalablement au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT, après analyse, que le conseil des commissaires appuie la demande présentée par le conseil d'établissement de l'école institutionnelle Laflèche – Saint-Jean-Bosco;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie adresse une demande à la Ville de Shawinigan afin que soit ajouté un brigadier scolaire au coin de la 6^e Avenue dans le secteur de Grand-Mère, et ce, pour l'année en cours ainsi que pour les années subséquentes.

Adopté unanimement

Président

Dépôt d'un résumé
de la
correspondance
reçue

RÉSOLUTION 258 0103 : Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE
que soit déposé un résumé de la correspondance reçue
en date des 15 et 21 janvier 2003, décrit sur le document 0103-13.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

À 22 h 50, en conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à la tenue d'un huis clos.

Huis clos

RÉSOLUTION 259 0103 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE
que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente
séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Monsieur le commissaire Yves Tousignant quitte au début du huis clos alors que monsieur
Mario Champagne a quitté à 23 h 15.

À 23 h 20, quittent la séance les commissaires suivants : monsieur Claude Béland, madame
Carole Boisclair, monsieur Réjean Langlois, madame Diane Samson ainsi que la
commissaire représentante du comité de parents madame Sylvie Huot.

À 23 h 45, ont quitté la séance monsieur le commissaire Grégoire Rompré et la commissaire
représentante du comité de parents madame Brunelle Lafrenière.

Madame la commissaire Johanne Harvey quitte la séance à 23 h 40.

À 23 h 45, madame la commissaire France Désaulniers quitte la séance.

À 23 h 45, l'absence de quorum étant constatée, la présente séance du conseil des
commissaires est close sur-le-champ.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire